



Ingold François, Berset Alexandre

Sortir de la dépendance au gaz

Cosignataires : 13

Réception au SGC : 24.03.22

Transmission au CE : *25.03.22

Dépôt et développement

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine, ce qui a jeté une lumière crue sur les stratégies géopolitiques et la dépendance envers des matières premières, gérées par des régimes autocratiques. La guerre en Ukraine a révélé notre dépendance aux importations de gaz russe, qui représente près de la moitié des 15% de la consommation totale d'énergie en Suisse. Les conséquences de cette situation sont connues : l'augmentation des prix pour les ménages et l'industrie, ainsi qu'un risque de pénurie.

Or, ce n'est pas seulement l'approvisionnement qui est en jeu. En effet, l'argent que nous payons pour le gaz finance également la machine de guerre russe. C'est pourquoi il faut, maintenant, mettre en œuvre des mesures pour en finir avec cette dépendance. Le gaz concerne surtout le bâtiment et l'approvisionnement énergétique asservi à un réseau pour lequel le canton endosse une responsabilité particulière de par ses compétences.

Les postulants, ainsi que les cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance cantonale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses et volontaires pour y arriver.

1.1. Le gaz en Suisse et son impact écologique

La combustion d'agents énergétiques fossiles, principalement le mazout et le gaz naturels (combustibles), ainsi que l'essence et le diesel (carburants), induit la majorité des émissions de CO₂ en Suisse. Ce dernier est le principal gaz à effet de serre (GES) responsable des changements climatiques.

Les émissions directes (c.-à-d. émises sur le territoire national) de GES ont diminué de 14% entre 1990 et 2019, résultat très en deçà de l'objectif de -20% fixé à 2020, qui devrait vraisemblablement être manqué.

Les changements climatiques sont toujours plus visibles en Suisse ; la température moyenne a augmenté de 2°C entre 1864 et 2017, les événements naturels extrêmes ainsi que les canicules et périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses.

En 2020, les émissions liées à la consommation de mazout et de gaz naturels ont été réduite d'environ 30 % par rapport à 1990. Cette diminution reste toutefois insuffisante et n'a pas atteint la valeur seuil fixée à 67%. Ce résultat, en dessous des ambitions prévues,

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

a mené au relèvement de la taxe sur le CO₂ à 120 francs et cela à partir du 1er janvier 2022.

Les bâtiments sont responsables d'environ un tiers des émissions directes de GES en Suisse. Les émissions du secteur des bâtiments ont diminué de 34%. Selon l'OFEV, l'important potentiel de réduction des émissions que recèle le secteur du bâtiment est loin d'être atteint. L'état du Programme bâtiment est jugé négatif par l'OFEV en raison de la stagnation des montants alloués à des mesures et du grand potentiel de réduction encore existant.

1.2. Objectif et justification du postulat

A la vue de ce qui précède, les postulants, ainsi que les cosignataires, demandent au Conseil d'Etat d'étudier les opportunités d'une réduction de la dépendance cantonale au gaz et de formuler des propositions ambitieuses et volontaires pour y arriver.

Afin de réduire notre dépendance envers les importations gazières, provenant notamment de Russie, les mesures suivantes peuvent p.ex. être prises :

- réduire la consommation générale de gaz, p.ex. en augmentant les montants du programme actuel d'assainissement des bâtiments,
- encourager le remplacement des chauffages à gaz par des systèmes de chauffage reposant sur les énergies renouvelables,
- encourager les alternatives durables, en analysant par exemple le potentiel de la production locale de biogaz,
- cesser de promouvoir le gaz et astreindre les fournisseurs d'énergie à informer leur clientèle sur les économies d'énergie et les alternatives renouvelables,
- lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur les possibilités de réduire sa consommation d'énergie et de passer aux énergies renouvelables,
- éliminer les obstacles administratifs en créant un « guichet Énergie » pour toutes les questions relatives à la sortie des énergies fossiles, de l'activité de conseil aux demandes de subsides en passant par les procédures d'autorisation,
- encourager le raccord aux réseaux thermiques,
- obliger une communication transparente sur la provenance du gaz.

Ces mesures doivent être mises en œuvre en complément de ce qui existe déjà. On peut également envisager d'anticiper des mesures déjà prises ou de leur donner la priorité.
